COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MARS 2017 (19 HEURES)

SEANCE ORDINAIRE

CONVOCATION: 24 mars 2017

PRESENTS: MM. PERIER Claude, LECONTE Marie-France, SAUVEY Jean, BUFFARD Christine, GALMEL Isabelle, FERRAND Marie-Pierre, ROTT Yannick, LEREBOURG Elisabeth, LEVILLAIN Isabelle. Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSE(S): MM. LE BEC Arnaud, JARDIN Rodolphe, LEGER Jean-Luc, ROUCHERE Anne-Marie, OGER Benoît.

ABSENT(S): MM.

Madame Elisabeth LEREBOURG a été élu(e) secrétaire conformément à l'article L 2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler, le compte-rendu du conseil municipal du 9 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

BATIMENT MAIRIE/SALLE POLYVALENTE : PRESENTATION DES MODIFICATIONS ENVISAGEES AVEC LA PARTICIPATION DE L'ARCHITECTE

Après avoir restitué le contexte, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Antoine FOURNIER, architecte, qui présente les travaux supplémentaires à réaliser suite au diagnostic établi par le bureau d'études IPE missionné par l'entreprise Leprêtre dans le cadre de son marché de base.

Il rappelle que l'étude technique sur la structure de la charpente existante était bien prévue dans le CCTP (à charge financière du lot numéro 6), que 2 000 € avaient été provisionnés pour d'éventuelles modifications de charpente.

Une fois plafond et doublages déshabillés par l'entreprise Duval, le bureau d'études IPE rend son premier diagnostic sur l'état actuel avant travaux de la charpente : celle-ci est sous dimensionnée et ne pourra prendre en compte les surcharges nouvelles apportées.

Le cabinet d'études propose le plan suivant :

- 1). Protéger les structures bois du feu (ce qui n'était pas le cas)
- 2) prévoir un renforcement de charpente dans les deux salles.

Nouvelle réunion avec le bureau de contrôle Veritas, le bureau d'études IPE, les entreprises Duval et Leprêtre, et l'architecte.

Il s'avère nécessaire de renforcer les trois éléments de charpente dans la salle polyvalente :

- ajouter une ferme supplémentaire dans la salle du conseil ;
- construire un diagramme en béton à la place du plancher bois "mezzanine" pour la stabilité du bâtiment.

Ces travaux de renforcement impliquent du gros œuvre :

- trois poteaux bois (façade intérieur Est) pour soutenir les fermes ;
- empochements à créer dans les parois maçonnées ;
- massifs en béton;
- -entre les deux réserves, construction d'un mur sur semelle filante.

Nouvelle réunion entre les entreprises des lots 1 ,6 ,10 et l'architecte qui, après une analyse de chaque poste, demande aux entreprises une liste de moins-values et la présentation des devis :

Plus-value entreprise DUVAL : 28 625 €

Plus-value charpente entreprise LEPRETRE : 31 250 €

Montant total des plus-values: 59 875 €

Pour ce qui concerne les moins-values, le montant total est de 20 802,95 €

Le débat s'engage sur ce plan d'économies présenté dans les différents lots (<u>voir document en dernière page pour les moins-values proposées</u>).

L'ordre du jour de cette réunion était une présentation sur les travaux supplémentaires à réaliser, les économies possibles sans dénaturer le projet.

Pour mieux étudier le dossier, il est convenu de prendre quelques jours de réflexion et fixer une seconde réunion de conseil municipal avant le jeudi 6 avril 2017.

a ′		•	20	•	4 =
Séance	evee	Я	70	hellres	15

Signent au registre MM.:

PERIER Claude LECONTE Marie-France SAUVEY Jean LEVILLAIN Isabelle

GALMEL Isabelle BUFFARD Christine LEREBOURG Elisabeth

FERRAND Marie-Pierre ROTT Yannick